

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>PLACE DE L'ALLÉE DU BLACK WATCH</b> <b>« FETES DES VOISINS » - VENDREDI 20 MAI 2022</b> <b>Arrêté n°2022/095</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande des habitants de l'allée du Black Watch, allée des Diables Noirs et impasse des Carriers présentée par Madame Mireille LAÏNÉ pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 20 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 20 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

**ARRETE**

**Article 1** Les habitants de l'allée du Black Watch, allée des Diables Noirs et de l'impasse des Carriers sont autorisés à occuper la place de l'allée du Black Watch pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 20 mai 2022.

**Article 2** Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

**Article 3** Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

**Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Madame Mireille LAÏNÉ.

Fait à Ifs, le 4 mai 2022



Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE